

Le 13 octobre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plus de 121 milliards d'euros de salaires sont versés par les établissements implantés dans la métropole du Grand Paris

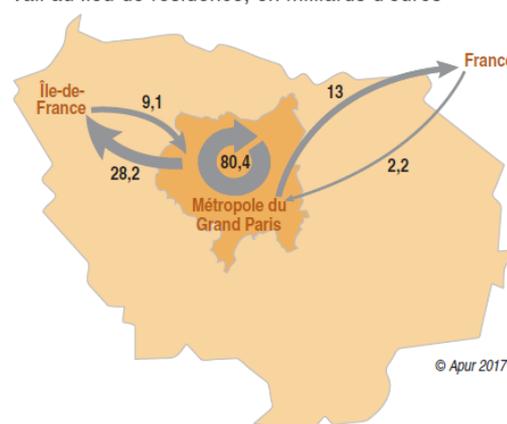
Les établissements implantés dans la métropole du Grand Paris génèrent une richesse économique annuelle de 280 milliards d'euros, soit près d'un quart de celle de la France métropolitaine avec seulement 11 % de la population. Cette richesse est générée à 60% par les secteurs de la sphère productive contre la moitié au niveau national.

Ils engendrent une masse salariale élevée, de plus de 121 milliards d'euros dont 60 % proviennent de Paris et de Paris Ouest la Défense.

Les deux tiers de ces salaires rémunèrent des résidents de la métropole, l'autre tiers étant versé à des actifs vivant dans le reste de la région francilienne ou même au-delà. Les territoires composant la métropole se distinguent selon leur dominante économique, l'importance de leurs flux salariaux et le revenu médian de leurs habitants.

3 Les établissements de la MGP versent 41 milliards d'euros de salaires à des non-résidents

Masses salariales annuelles circulant du lieu de travail au lieu de résidence, en milliards d'euros



Source : Insee, DADS 2013.

Retrouvez l'étude sur : www.insee.fr

Contacts presse : **Insee Ile-de-France** : Éric BONNEFOI - eric.bonnefoi@insee.fr 01 30 96 90 51

Apur : **Quentin Treton** – quenitn.treton@apur.org 01 42 76 21 59